

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : snttrscgt@vif.cnrs.fr - - Site web : <http://snttrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 240 du 14 octobre 2010

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

L'AERES : l'usine à gaz dans la galère!

En raison de la charge de travail, l'AERES avait prévu de reporter à l'année prochaine l'évaluation d'1/3 des universités de la vague B soit 11 universités. Les personnels qui avaient rédigé des contrats quadriennaux avaient donc travaillé pour rien ! Devant l'ampleur de la protestation le Ministère de la recherche et de l'Enseignement supérieur a dû maintenir le calendrier.

Devant le mécontentement provoqué par la lourdeur des procédures, le Ministère a finalement pris la décision d'augmenter la durée des contrats qu'il passe avec les universités de 4 à 5 ans. Ce qui a fait passer le nombre de vagues contractuelles de 4 à 5 et diminue le nombre de formation de recherche à évaluer chaque année. Cette mesure, en ces temps d'austérité, réduit la facture des audits de l'AERES et laisse une année de répit pour l'écriture des dossiers de contractualisation.

L'AERES a été mise en place pour soit disant alléger et simplifier les procédures. Elles n'ont jamais été aussi lourdes. Le temps passé par les personnels à préparer les dossiers est considérable. De plus, réunir chaque année 4500 experts ne semble pas aussi évident que cela. Les experts étrangers ne se bousculent pas. Ils ont sans doute autre chose à faire que de venir régulièrement évaluer les structures de recherche françaises. Quant aux scientifiques français, ils font l'expérience de la caporalisation de la recherche par le Ministère, de la soumission des laboratoires aux industriels, ce d'autant que les rapports de l'AERES ne correspondent pas toujours à ceux des comités d'audit.

Cette décision d'allongement à 5 ans de la période de contrat des universités n'annonce-t-elle pas la mise en place par l'ANR de contrats à durée déterminée de 5 ans, qui ne seront pas renouvelables pour éviter d'avoir à appliquer la loi en les embauchant en CDI après 6 ans?

Les problèmes de fonds de l'AERES demeurent. Le gouvernement a découplé l'évaluation des chercheurs de celle des laboratoires et a mis en place une agence technocratique opaque véritable usine à gaz qui lui permet de décider de la vie et de la mort des laboratoires en fonction de sa politique de sites et des mandarins qui gravitent au Ministère de la Recherche.

Le SNTRS-CGT demande que l'évaluation des laboratoires des organismes de recherche revienne aux instances scientifiques de ces organismes.

Villejuif, le 14 octobre 2010